2025 SÉJOURS GROUPES ADULTES

LA VIENNE À VOUS DE JOUER !

LA VIENNE
Angers
Paris
Center Parcs
Château de Monts sur Guesnes
Loudun
futuroscope
XPERIENCES
Les Géants du Ciel
Pari
D347
D910
Châtellerault
La Roche-Posay
Angles-sur-l'Anglin
Nantes
N149
POITIERS
D951
Chauvigny
Saint-Savin
Abbaye de Saint Savin
A10
D611
D741
Montmorillon
D611
A83
D150
D1
Civray
N147
A20
Terre de Dragons
La vallée des singes
N10
DéfiPlanet
Bordeaux
Limoges
Bordeaux
PARIS
A10
Nantes
Tours
POITIERS
La Rochelle
Limoges
Angoulême
N10
Bordeaux

Sommaire

Page 4 4 bonnes raisons de nous faire confiance
Page 5 Édito
Pages 6 à 8 Nouveautés

IDÉES DE SÉJOURS

Séjours 2 jours / 1 nuit

Page 9 Futuroscope et Poitiers
Page 10 Futuroscope et Marais Poitevin
Page 11 Rêves d'enfants...
Page 12 Escapade nature
Page 13 Entre châteaux et vignoble

Séjours 3 jours / 2 nuits

Page 14 Une belle page de notre histoire locale
Page 15 A la découverte du triangle d'or de la Vienne
Page 16 Séjour explorateur
Page 17 Des trésors insoupçonnés
Page 18 Séjour à partager en famille
Pages 19 à 34 Glossaire
Page 35 Conditions Générales de vente

SUR DEMANDE

Devis autocar

NOUS CONTACTER

Agence Départementale du Tourisme de la Vienne

Le service groupes

+ 33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

groupes.tourisme-vienne.com

4 bonnes raisons de nous faire confiance

1. INFORMATIONS & CONSEILS

Le Service Groupes de l'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne est à votre disposition pour répondre à vos envies en vous conseillant et en vous aidant à composer votre programme groupes à la carte. Bénéficiez de conseils de spécialistes de la destination, forts d'une expérience de 25 ans.

2. ORGANISATION DE VOTRE SÉJOUR

Une fois votre programme défini, nous gérons tous les aspects organisationnels de votre séjour (réservations, modifications d'activités, d'hébergements, restaurants, autocars...). Des frais de dossier de 45 euros s'appliquent pour la gestion de votre séjour. Vous recevez ensuite votre carnet de bord reprenant le déroulé du séjour (horaires, plans, bons d'échange), pour un séjour en toute sérénité.

3. UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Du début à la fin de votre projet de séjour, vous bénéficiez d'un interlocuteur unique et privilégié toujours à votre écoute. Toutes les formules présentées dans cette brochure sont parfaitement modulables et adaptables selon vos envies.

Plus d'informations sur notre espace groupes

Vous pouvez retrouver toutes nos brochures groupes sur notre Espace Groupes mais aussi de nouvelles idées de programmes. Sur cet espace dédié, vous avez également la possibilité de déposer une demande de devis en ligne. groupes.tourisme-vienne.com

4. UNE GARANTIE DE QUALITÉ

Notre Service Groupes a sélectionné des partenaires de qualité, spécialisés dans l'accueil de groupes. Les activités sportives sont encadrées par des animateurs titulaires de brevets d'État.
Assurance annulation : afin de vous assurer le meilleur service et vous garantir une sortie l'esprit libre, nous avons sélectionné un partenaire pour l'assurance assistance annulation qui vous permet, selon la formule choisie, d'annuler sans justificatif :

- Formule à 5,5% Annulation pour motif médical (A1), toutes causes (A2), tout sauf arrivée tardive et bagages (A3)
https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-ipid.pdf
- Formule à 9,5% annulation sans justificatif
https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-ipid.pdf

Édito

Embarquez pour des expériences ludiques et conviviales où apprendre et s'amuser se conjuguent ensemble, où partager des moments uniques est un trésor. Entrez dans un monde foisonnant de découvertes, de curiosités et d'expériences insolites, de grande Histoire et de petites anecdotes, dans un écrin naturel accessible et plein de vie.
Défiez les lois de la gravité au Futuroscope, plongez dans le monde captivant de l'Aquascope, nouveau parc aquatique indoor. Remontez le temps en visitant l'Abbaye de Saint-Savin, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, en découvrant Poitiers, Ville d'Arts et d'Histoire ou la Cité médiévale de Chauvigny, ou encore les châteaux insolites comme la Mothe-Chandeniers et le Château de Monts sur Guesnes. Faites de drôles de rencontres à la Vallée des Singes. Partez à l'aventure parmi des créatures fantastiques à Terre de Dragons. Sauvez la princesse Areka à Défiplanet'.

Prêts à vivre des aventures inoubliables ?
La Vienne, à vous de jouer !

NOUVEAU

Futuroscope Xperiences

Le **Futuroscope**, c'est ce lieu extraordinaire où le réel et l'imaginaire se côtoient. Ici, vous pourrez rejoindre Mars en roller coaster ou sauter dans une tornade pour vivre le grand frisson. Vous embarquerez pour un incroyable voyage autour du monde avant de danser dans les bras d'un robot. Vos enfants deviendront pompier, pilote ou sauveteur... Vous croiserez des Lapins Crétins et même le Marchand de Sable, à la nuit tombée.

A l'**Aquascope**, le **nouveau parc aquatique** indoor, vous plongerez dans un monde à couper le souffle et vous nagerez dans un univers merveilleux aux 1001 couleurs.

Ici, tous les mondes se rencontrent, s'explorent, se vivent. Votre imagination sera votre seule limite.

NOUVEAU

GAME PARC

Plongez dans l'univers de Game Parc !

Sur 6 700 m² dédiés aux sports et loisirs indoor, venez-vous amuser avec 10 activités variées qui sauront ravir tout le monde.

Pour un défi collectif, réservez votre Cube challenge, testez vos connaissances dans la Quiz room ou organisez une partie de LaserMaxx entre amis ou collègues !

Envie de vous défouler ? Testez le padel, ce sport de raquette dynamique, convivial et facile d'accès ! Pour passer un moment plus posé, direction le bowling : pour s'amuser entre amis ou en famille, avec un brin de compétition amicale.

NOUVEAU

MISSION AREKA DE **DEFIPLANET'**

Plongez au cœur d'une aventure unique en pleine nature avec **Mission AREKA : la quête des pierres de vie à DéfiPlanet'** ! Que vous soyez en famille ou entre amis, cette quête grandeur nature vous fera vivre une expérience captivante où l'esprit d'équipe et la réflexion sont essentiels. Sur 3 parcours adaptés à tous les niveaux, partez à la découverte de la nature, des animaux et du respect de l'environnement à travers des énigmes passionnantes. Dans un cadre enchanteur, vous devrez relever des défis ludiques tout en explorant les richesses de la faune et de la flore. Cette activité interactive, idéale pour tous les âges, vous permet de profiter pleinement du grand air, tout en stimulant votre curiosité et votre esprit d'aventure.

Alors, prêts à relever le défi et à trouver les pierres de vie ?

FUTUROSCOPE ET POITIERS

Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

Le temps d'un week-end, profitez des nouveautés du Futuroscope agrémentées d'une découverte de Poitiers et de son patrimoine exceptionnel.

JOUR 1

- Déjeuner dans un restaurant au cœur de Poitiers
- Visite guidée d'un quartier historique de la ville de Poitiers
- Installation et dîner à l'hôtel*, Site du Futuroscope
- Spectacle nocturne « la Clé des Songes » au Futuroscope
- Nuit à l'hôtel*

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel*
- Visite libre du Parc du Futuroscope
- Déjeuner dans un restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Option en supplément : activité ZérOGravity, simulateur de vol en chute libre ou l'Aquascope, le nouveau parc aquatique indoor
- Fin de la prestation

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	205 €
Enfant (-12 ans) hébergé dans la chambre des 2 parents	105 €

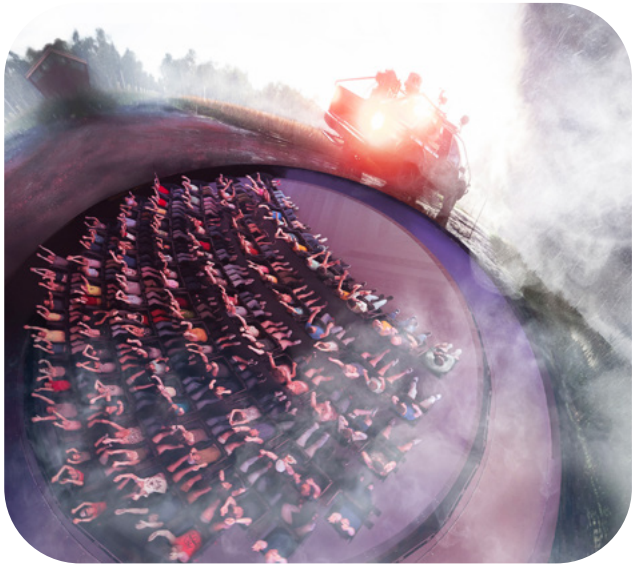

De février à décembre sur réservation et selon disponibilités

Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, les déjeuners avec ¼ de vin et café compris, 1 nuit en demi-pension en hôtel sur le site du Futuroscope, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

FUTUROSCOPE ET MARAIS POITEVIN

Bénéficiez d'un aperçu des sites emblématiques du Poitou au cours de ce mini-séjour incontournable !

JOUR 1

- Visite libre du parc du Futuroscope
- Déjeuner dans un restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Dîner à l'hôtel, Site du Futuroscope
- Spectacle nocturne « la Clé des Songes » au Futuroscope
- Nuit à l'hôtel***

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite commentée de la « Maison du Marais Poitevin »
- Déjeuner régional dans un restaurant au cœur du Marais Poitevin
- Balade conviviale en barque collective de 10 places. Un guide-batelier vous fera découvrir les trésors du Marais.
- Goûter régional
- Fin de la prestation

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	205 €

D'avril à novembre sur réservation et selon disponibilités.

*Ce prix comprend : les visites et activité mentionnées ci-contre, les déjeuners avec ¼ de vin et café compris, le goûter régional, 1 nuit en demi-pension en hôtel*** sur le site du Futuroscope, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total de la journée selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

RÊVES D'ENFANTS...

Plongez dans un monde d'émerveillement et réalisez vos rêves d'enfants au cours d'un week-end riche en émotions et en découvertes.

JOUR 1

- Visite libre du Parc du Futuroscope
  Option en supplément sur demande : activité ZérOGravity, simulateur de vol en chute libre ou l'Aquascope, le nouveau parc aquatique indoor
- Déjeuner dans un restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Dîner dans un restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne « la Clé des Songes » au Futuroscope
- Nuit à l'hôtel*, Site du Futuroscope

JOUR 2

- Petit-déjeuner à l'hôtel*
- Visite libre de Terre de dragons
- Déjeuner pique-nique
- Visite interactive et ludique « Mission Areka » à Défiplanet
- Fin de la prestation

Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	149 €
Enfant (-12 ans) hébergé dans la chambre des 2 parents	129.50 €

De mi-février à décembre sur réservation et selon disponibilités.

Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 1 nuit avec le petit-déjeuner en hôtel sur le site du Futuroscope, le diner au Futuroscope, 1 déjeuner avec ¼ de vin et café compris et 1 pique-nique, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.
*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58
groupes@tourisme-vienne.com

ESCAPADE NATURE

Prenez le temps ! Le temps de profiter d'un moment de détente sur l'eau et de découvrir un site naturel exceptionnel pour un dépaysement garanti.

JOUR 1

- Balade commentée sur la Vienne en toue cabanée traditionnelle
- Dîner et nuit à l'hôtel***

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite « exploration » de la réserve naturelle nationale du Pinail
- Déjeuner dans un restaurant à Montamisé
- Immersion pour un « Bain de forêt » à Montamisé
- Fin de la prestation

Idée de séjour - 2 jours et 1 nuit

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	197 €

De mai à octobre sur réservation et selon disponibilités.

*Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 1 nuit en demi-pension en hôtel***, le déjeuner avec ¼ de vin et café compris, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

ENTRE CHATEAUX ET VIGNOBLES

Un séjour authentique, riche en rencontres et en moments de partage, où patrimoine insolite et terroir local se mêlent pour une expérience unique.

JOUR 1

- Déjeuner dans une auberge à Basses
- Visite libre interactive et immersive du château de Monts-sur-Guesnes
- Des animations de tirs au trébuchet complètent la visite
- Dîner et nuit à l'hôtel***

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite guidée du château de la Mothe-Chandeniers aux Trois-Moutiers
- Déjeuner dans un restaurant à Loudun
- Visite commentée du Domaine de Villemont suivie d'une dégustation
- Fin de la prestation

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	169 €

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

*Ce prix comprend : les visites mentionnées ci-contre, 1 nuit en demi-pension en hôtel***, les déjeuners avec ¼ de vin et café compris, la dégustation, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

UNE BELLE PAGE DE NOTRE HISTOIRE LOCALE

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Venez explorer un patrimoine vivant et des savoir-faire ancestraux, pour une immersion fascinante dans l'histoire locale !

JOUR 1

- Visite découverte de Montmorillon, ville natale de Régine Desforges
- Déjeuner dans un restaurant au bord de la Gartempe à Montmorillon
- Visite guidée du parcours et de l'Ecomusée de Juillé à Saulgé - Groupe 1
- Ateliers au choix - Groupe 2
  Atelier « cuisine du territoire » - 12 places
  Atelier « tressages buissonniers » - 15 places
- Echange des groupes
- Dîner et nuit à l'hôtel***

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite guidée du musée avec démonstration de fabrication de vitrail à Curzay-sur-Vonne
- Déjeuner dans un restaurant à Coulombiers
- Visite guidée du château de Montreuil-Bonnin
- Dîner et nuit à l'hôtel***

JOUR 3

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Promenade au pas de l'âne à Jazeneuil. Balade en autonomie ou accompagnée (supplément).
- Pique-nique au bord de la Vonne
- Fin de la prestation

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	279.50 €

De mai à octobre sur réservation et selon disponibilités.

*Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 2 nuits en demi-pension en hôtel***, les déjeuners avec ¼ de vin et café compris et le pique-nique, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

À LA DECOUVERTE DU TRIANGLE D'OR DE LA VIENNE

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

Un séjour pour découvrir le patrimoine exceptionnel de la Vienne : cité médiévale unique en Europe, abbaye classée au patrimoine de l'UNESCO et l'un des plus beaux villages de France.

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	306 €

JOUR 1

- Visite commentée de la Cité médiévale à Chauvigny
- Déjeuner dans un restaurant à Chauvigny
- Spectacle les « Géants du Ciel » à Chauvigny
- Dîner et nuit à l'hôtel***

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite guidée de la Roche-Posay
- Déjeuner dans un restaurant à la Roche-Posay
- Visite guidée du Roc aux Sorciers et de la forteresse d'Angles sur l'Anglin
- Dîner et nuit à l'hôtel***

JOUR 3

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite théâtralisée de l'Abbaye de Saint-Savin, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Déjeuner dans un restaurant à Saint-Savin
- Fin de la prestation

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

*Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 2 nuits en demi-pension en hôtel***, les déjeuners avec ¼ de vin et café compris, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

SÉJOUR EXPLORATEUR

Voyagez dans le temps, chassez les tornades et faites de drôles de rencontres !

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

JOUR 1

- Déjeuner libre à votre charge
- Accès à l'Aquascope du Futuroscope, le nouveau parc aquatique indoor
- Dîner et nuit à l'hôtel***

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite libre du Parc du Futuroscope Option en supplément sur demande : activité ZérOGravity, simulateur de vol en chute libre ou l'Aquascope, le nouveau parc aquatique indoor
- Déjeuner dans un restaurant au Futuroscope
- Suite de la visite libre
- Dîner dans un restaurant au Futuroscope
- Spectacle nocturne « la Clé des Songes » au Futuroscope
- Nuit à l'hôtel ***

JOUR 3

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite libre de la Vallée des Singes
- Déjeuner dans un restaurant à la Vallée des Singes
- Fin de la prestation

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	245 €
Enfant (-12 ans) hébergé dans la chambre des 2 parents	165 €

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

*Ce prix comprend : les visites et activités mentionnées ci-contre, 2 nuits en demi-pension en hôtel***, les déjeuners avec ¼ de vin et café compris, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

DES TRÉSORS INSOUPÇONNÉS

Avec ses châteaux mystérieux, ses villages remarquables et autres cité médiévale et abbayes, partez à la découverte des secrets d'un patrimoine méconnu.

Idée de séjour - 3 jours et 2 nuits

JOUR 1

- déjeuner libre à votre charge
- Visite libre du château de la Mothe-Chandeniers
- Dîner et nuit en hôtel***

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite guidée de la Forteresse d'Angles-sur-L'Anglin
- Déjeuner dans un restaurant à Montamisé
- Visite guidée de la Cité médiévale de Chauvigny
- Dîner et nuit en hôtel***

JOUR 3

- Petit déjeuner à l'hôtel***
- Visite guidée de l'abbaye de Saint-Savin classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Déjeuner dans un restaurant à Saint-Savin
- Fin de la prestation

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	266.50 €

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

*Ce prix comprend : les visites mentionnées ci-contre, 2 nuits en demi-pension en hôtel***, 2 déjeuners avec ¼ de vin et café compris, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

SEJOUR A PARTAGER EN FAMILLE

En famille vers de nouvelles aventures : découvertes et amusements sont au programme pour créer ensemble votre album de souvenirs.

Idée de séjour - 4 jours et 3 nuits

TARIFS À PARTIR DE*

Public	Prix par personne sur la base de 20 adultes payants
Adulte	280 €
Enfant (-12 ans) hébergé dans la chambre des 2 parents	190 €

JOUR 1

- Déjeuner libre à votre charge
- Spectacle des géants du Ciel
- Dîner et nuit en hôtel*

JOUR 2

- Petit déjeuner à l'hôtel*
- Parcours scénographique du Cormenier
- Déjeuner dans à la Vallée des singes
- Visite libre de la Vallée des singes
- Dîner et nuit en hôtel*

JOUR 3

- Petit déjeuner à l'hôtel*
- Visite libre de Terre de Dragons
- Déjeuner pique-nique
- Mission Areka de DéfiPlanet
- Dîner et nuit en hôtel*

JOUR 4

- Petit-déjeuner à l'hôtel*
- Parcours au château de Monthoiron
- Déjeuner pique-nique
- Fin de la prestation

D'avril à octobre sur réservation et selon disponibilités.

Ce prix comprend : les visites mentionnées ci-contre, 3 nuits en pension complète en hôtel, 1 déjeuner, 2 pique-niques, 1 gratuité adulte en ½ double (hors repas) par tranche de 20 adultes payants, 1 gratuité chauffeur (autocariste), l'organisation, le carnet de voyage.

*Ce prix ne comprend pas : le transport, l'assurance assistance annulation (elle représente 5,5% ou 9,5% du montant total du séjour selon formule choisie), les dépenses personnelles.

Tous nos séjours sont parfaitement modifiables, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

Futuroscope Xpériences

Le Futuroscope c'est ce lieu extraordinaire où le réel et l'imaginaire se côtoient.
Ici, vous pourrez rejoindre Mars en roller coaster ou sauter dans une tornade pour vivre le grand frisson. Vous embarquerez pour un incroyable voyage autour du monde avant de danser dans les bras d'un robot. Vos enfants deviendront pompier, pilote ou sauveteur... Vous croiserez des Lapins Crétins et même le Marchand de Sable, à la nuit tombée.
Ici tous les mondes se rencontrent, s'explorent, se vivent. Votre imagination sera votre seule limite.

Aquascope

A l'Aquascope, le nouveau parc aquatique indoor, vous plongerez dans un monde à couper le souffle et vous nagerez dans un univers merveilleux aux 1001 couleurs.

Zéro Gravity

Idéalement situé aux portes du Futuroscope, zerOGravity est un lieu incontournable pour découvrir et pratiquer le vol en soufflerie, dans des conditions de confort et de sécurité optimales.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

La Vallée des singes, Romagne

Découvrez un monde fascinant en rencontrant plus de 450 singes de diverses espèces évoluant en totale liberté sur un superbe site naturel de 20 hectares. Sans cages ni barrières, cette expérience unique vous permet d'observer ces primates dans leur habitat naturel comme jamais auparavant !

Terre de dragons, Civaux

Les Dragons existent, le Professeur Sheppard en est persuadé !
Est-ce pour cela qu'il a mystérieusement disparu ?
Partez sur les traces de ce fou génial et vivez une aventure extraordinaire qui vous mènera d'une oasis luxuriante jusqu'à son laboratoire secret.
Pour y parvenir, il vous faudra marcher au-dessus des alligators, emprunter le travel-pod spatiotemporel et explorer des salles où d'étranges rencontres vous attendent afin de récolter de précieux indices... bref, être intrépides & curieux.

Les Géants du Ciel, Chauvigny

Ce spectacle de haut vol présente des oiseaux venus de tous les continents qui réalisent leurs prouesses aériennes. Aigles, marabouts, cigognes, perroquets, vautours, faucons... vous frôleront de leurs vols planés et vous admirerez des oiseaux rares et étonnants. Laissez-vous subjuguer par la beauté féroce des rapaces et l'exotisme des perroquets. Installé dans l'enceinte du Château des Evêques, des murailles chargées d'histoire servent de décor au spectacle.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Défiplanet, Mission Areka, Dienné

Embarquez dans la légende avec « Mission AREKA ». En tant qu'Agent Secret, vous êtes chargé de sauver la Princesse AREKA et son royaume au travers d'une aventure Participative. La Nature et les Animaux comptent sur vous pour restaurer l'harmonie. Participez à une quête interactive et ludique, pleine de mystères à résoudre, pour réveiller la Princesse et ainsi préserver notre Planète. Cette expérience vous plonge dans un univers Imaginaire où chaque action a un impact réel et éducatif.

Tour forteresse du château de Monthoiron

Plongez dans l'aventure du Trésor de Léonard ! À Monthoiron, partez en famille sur les traces de Léonard de Vinci avec un parcours captivant de 20 énigmes qui vous mènera à la Tour-Forteresse du Château. Parents, enfants et grands-parents découvriront, à chaque étape, des secrets de la Renaissance et de l'incroyable génie de Léonard.

Le Cormenier, Champniers

Suivez la vie d'une famille rurale au début du 20ème siècle et revivez l'histoire de Pierre, de sa naissance à son mariage après la grande guerre. Décors, odeurs, effets spéciaux, automates plus vrais que nature... Et grâce à un bond dans le temps, le parcours entraine les visiteurs au cœur d'une grande foire populaire et agricole à l'époque des 30 Glorieuses.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Château de la Mothe Chandeniers

Découvrez ce château atypique et entrez dans un lieu hors du temps qui dépasse le cadre du simple monument. Le château de la Mothe-Chandeniers est une œuvre singulière, mystérieuse et romantique, mêlant le végétal et le minéral.

Château de Monts-sur-Guesnes

Le Château de Monts-sur-Guesnes, construit à la fin du XVe siècle, est un trésor architectural en pierre blanche de tuffeau. Son impressionnante façade gothique et sa tour d'escalier ornementée dévoilent une frise sculptée unique représentant des scènes de chasse. Les visiteurs pourront également explorer une magnifique tour de guet, une charpente remarquable, ainsi qu'une chapelle abritant des écussons en marbre blanc de Carrare, classés aux Monuments Historiques, et un superbe retable. Une visite captivante pour petits et grands !

Château de Montreuil-Bonnin

Témoin exceptionnel de l'architecture militaire du début du XIIIe siècle, le château de Montreuil-Bonnin est un haut lieu de l'histoire du Poitou. Selon la légende, c'est la fée Mélusine qui bâtit ce château, le baptisa « Monstre en œil » pour l'un de ses fils qui portait au milieu du front, un œil démesuré.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Abbaye de Saint-Savin

Pénétrez dans ce chef d'œuvre de l'art roman, classée au patrimoine Mondial de l'UNESCO, unique au monde et déambulez dans ses anciens bâtiments monastiques, étape incontournable pour tous ceux qui souhaitent découvrir le Poitou roman et vivre un moment d'émotion.

Abbaye Royale de la Réau, St-Martin-l'Ars

L'abbaye royale s'éveille et raconte son histoire... Dans un décor restitué comme au cinéma, venez « vivre l'histoire », découvrir la vie des moines et partager une visite surprenante.

Cité Médiévale de Chauvigny

Découvrez la cité fortifiée de Chauvigny, unique en Europe, composée des vestiges de cinq châteaux construits entre les XIème et XVème siècle. Le puissant château des Évêques, résidence des seigneurs de Chauvigny, les châteaux de Montléon, Harcourt et Gouzon, sans oublier la tour de Flins, n'auront plus de secrets pour vous. Chef-d'œuvre de l'art roman, la collégiale Saint-Pierre viendra ponctuer ce voyage au cours du Moyen Âge.

Vallée des fresques

Les monuments qui constituent la Vallée des Fresques ont comme dénominateur commun : leurs peintures murales, réalisées à des époques différentes, véritable écho d'une tradition qui consistait autrefois à orner les surfaces murales de décors peints.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Roc aux Sorciers et forteresse, d'Angles-sur-l'Anglin

La frise magdalénienne du Roc-aux-Sorciers a été découverte en 1950, mais elle est toujours restée inaccessible au public pour des raisons de conservation. Aujourd'hui, un centre lui est consacré pour permettre à tous de découvrir cette œuvre majeure de la préhistoire, pratiquement unique en son genre, que les spécialistes voient comme un « Lascaux de la sculpture ».
Située au cœur du village, classé comme l'un des « plus beaux village de France », la forteresse, fièrement dressée sur son promontoire rocheux, semble encore aujourd'hui défendre la ville.

Théâtre Blossac de Châtellerault

Ce théâtre à l'italienne, restauré à l'identique du 19e siècle, est un joyau d'architecture. Installé au milieu dans une ancienne église, le théâtre de Châtellerault est alors au cœur de la vie artistique et culturelle de la ville. Créé sur le modèle des théâtres « à l'italienne », il possède une salle en fer à cheval, richement redécorée en 1899 et restée quasiment inchangée depuis. Quant à la cage de scène, elle offre aujourd'hui un exemple, quasiment unique en France, de machinerie équipée à l'italienne.

Batellerie Châtelleraudaise

Laissez-vous conter la Batellerie : suivez votre guide pour une immersion dans l'histoire batelière châtelleraudaise. Embarquez à bord de la toue cabanée « Le Jehan Martin » pour une découverte des alentours de la ville. Possibilité de dégustation de produits locaux.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Poitiers, ville d'Art et d'Histoire

Depuis des temps immémoriaux, Poitiers est étroitement associée à de nombreux personnages historiques, mythologiques et à de célèbres batailles. De son histoire illustre, la ville conserve un patrimoine architectural riche : la cathédrale Saint-Pierre édifiée au XIIe siècle, le Baptistère Saint-Jean, doyen des édifices chrétiens de Gaule, ou encore son Palais de Justice, ancienne résidence des comtes du Poitou et des ducs d'Aquitaine... « Joyau » de l'art roman, l'église Notre-Dame-la-Grande témoigne à elle seule de la puissance et du rayonnement de Poitiers au Moyen-Age.

Escape Games Urbains par Odysée Prod

Odyssée Prod propose des Escape Games urbains, invitant à découvrir le centre historique de Poitiers en mode aventure avec des parcours ponctués de pièces secrètes et un matériel d'agent secret pour des aventures totalement immersives.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

La Belle Anée, Jazeneuil

La Belle ânée vous propose de découvrir la vallée de la Vonne au pas de l'âne sur les sentiers secrets de la fée Mélusine. Partez flâner le long de la Vonne, pique-niquer au bord de l'eau ou écouter le chant des oiseaux des haies en compagnie d'un âne.

Bain de Forêt, Montamisé

Immersion au cœur de la forêt, cette balade toute en émotion, est une invitation à poser un nouveau regard sur la nature et soi, autour de moments et d'expériences à partager !

Réserve du Pinail, Vouneuil-sur-Vienne

La Réserve naturelle du Pinail abrite un patrimoine unique en France où se racontent d'incroyables histoires. Façonné par l'Homme, ce site est à la croisée du patrimoine naturel et culturel. De vastes étendues de landes s'offrent à vos yeux, émerveillés par la couleur des bruyères et ajoncs qui accompagnent chaque saison. Pas à pas, sur un chemin de découverte, vous découvrez quelques-unes des 6000 mares où l'on extrayait autrefois la pierre meulière.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Le Grand Atelier - Musée d'art et d'industrie de Châtellerault

Ce musée singulier vous propose 3 espaces d'expositions : le Cabaret du chat noir, pour plonger dans l'ambiance poétique du célèbre théâtre ; la Manufacture d'armes, pour revive l'histoire industrielle et sociale de La Manu ; le Musée Auto Moto Vélo, pour circuler parmi plus de deux cents véhicules.

Musée Renaudot, Loudun

C'est à Loudun, dans la maison natale de Théophraste Renaudot, qu'est installé le musée retraçant la vie et l'œuvre du fondateur de la presse française. Dans son salon, Renaudot accueille les personnalités marquantes de Loudun au début du XVII^{e} siècle, notamment Urbain Grandier. Lors de votre visite, vous découvrirez une reconstitution d'atelier d'imprimerie avec de nombreuses presses, une collection de Gazettes depuis 1631, une salle consacrée au Prix Renaudot. A votre guise, vous pourrez parcourir le petit jardin botanique ou descendre à 10 mètres sous terre dans une cave troglodytique, curiosité du Loudunais.

Musée Archéologique de Civaux

Le musée archéologique retrace le riche passé de Civaux, de la préhistoire à la fin du Moyen Age : un lieu indispensable pour percer les mystères de la nécropole aux mille sarcophages et comprendre le site paléochrétien et mérovingien de Civaux.

Musée La Sabline, Lussac-les-Châteaux

Maillon incontournable pour découvrir la Préhistoire dans la région, le musée retrace la vie des Hommes dans le Lussacois au Paléolithique à travers leur environnement, leur mode de vie, leurs savoir-faire techniques et artistiques.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Cité de l'écrit et des métiers du Livre, Montmorillon

La Cité de l'Ecrit accueille des libraires et bouquinistes, spécialistes du livre ancien et moderne, mais aussi des artisans des métiers du livre, calligraphes, illustrateurs et relieurs, faisant revivre ainsi des métiers peu connus, voire oubliés.
Vous pourrez vous initie à la reliure, à a calligraphie latine et chinoise, à l'enluminure, à la fabrication de papier et bien plus encore. De quoi libérer votre créativité !

Musée de la Machine à écrire et à calculer et Musée d'Art et d'Histoire, Montmorillon

La Préface (point d'accueil de la Cité de l'Écrit) vous invite à découvrir une des plus impressionnantes collections de machines à écrire en France. Musée municipal où sont présentés plus de 100 modèles, certains centenaires, d'autre insolites par leur mécanisme. Vous allez découvrir l'histoire des machines à écrire, de leurs inventeurs, de leurs utilisateurs. Vous plongerez aussi dans l'histoire des instruments de calcul.
Le musée d'Art et d'Histoire bénéficie de l'appellation musée de France pour la qualité de ses collections. Le musée municipal propose exclusivement des collections beaux-arts (peintures du 19e au 20e siècle, sculptures, photographies, dessins d'artistes...) dans un espace d'exposition lumineux et agréable de 160m².

Ecomusée, Saulgé

Situé sur la commune de Saulgé, dans un ancien corps de ferme, le centre d'interprétation de l'Histoire rurale du Pays Montmorillonnais, bien plus qu'un musée, est une aventure à vivre. La mémoire collective d'un territoire, ancrée entre hier et aujourd'hui. L'Ecomusée est aussi un lieu de rencontres, de transmission et de découvertes, à l'exemple de la forge en pleine activité.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Atelier souffleur de verre, Boivre-La-Vallée

Floriane Tourrilhes, souffleuse de verre, vous invite à partager tous les secrets et la magie d'un métier d'art fascinant aux multiples techniques. Assister au travail d'un souffleur de verre en pleine création, c'est assister à une expérience inédite. En fonction de la période, une démonstration de verre filé au chalumeau ou de soufflage de verre à la canne vous sera proposée.

Le musée du Vitrail, Curzay-sur-Vonne

Le musée du Vitrail de Curzay-sur-Vonne, est l'une des rares structures consacrées à l'art du verre et du vitrail. Le Musée vous propose ainsi un cadre idéal pour admirer de superbes vitraux et découvrir ses richesses et vous permet de comprendre l'histoire du vitrail et ses techniques de fabrication.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Domaine de Villemont, Mirebeau

La famille Bourdier, productrice de vins AOC Haut Poitou et IGP Val de Loire de qualité, vous invite à partager sa passion pour l'élaboration de vins de caractère. Au domaine, diverses activités œnotouristiques sont proposées, allant de la dégustation à une journée d'immersion complète.

Domaine du Grand Clos, St-Léger-de Montbrillais

Une histoire de famille de génération en génération situé sur un site troglodytique. Une partie du vignoble est implantée sur les caves de tuffeau, dont une ancienne champignonnière. La vinification se fait dans les caves avec une température constante toute l'année, idéale pour l'élaboration et la conservation des vins AOC Saumur.

Chèvrerie du Maras à Chauvigny

La ferme du Maras vous accueille pour vous présenter l'élevage de chèvres et la fabrication du fromage, la visite sera suivie d'une dégustation de fromage de chèvre.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Station thermale de La Roche-Posay

Le Spa Source vous accueille dans une atmosphère naturelle et sensorielle. Le Carré des Sources est un véritable havre de détente, idéal pour vous ressourcer et retrouver votre vitalité. Profitez d'un bassin en eau thermale, hammam, sauna, ainsi que d'élégants espaces de repos pour vivre des moments précieux de relaxation profonde.

Abyssea, Civaux

L'espace balnéo vous propose un ensemble très complet d'équipements et d'activités dédiés à votre forme et à votre bien-être, dans une ambiance feutrée. Cet espace a été récemment agrandi et modernisé, pour vous offrir encore plus de confort et d'agrément.

Center Parcs du Bois aux Daims, Morton

Une journée de rêve vous attend ! L'AquaMundo, c'est différents espaces aquatiques : son fameux Arbre à Eau, sa rivière sauvage, ses toboggans à sensation, ses activités ludiques ... et son eau à 29°.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Game Parc, Migné-Auxances

Game Parc est un centre de loisirs indoor qui regroupe, sur plus de 6700 m², des activités ludiques et originales. Pour un défi collectif, réservez votre Cube challenge, testez vos connaissances dans la Quiz room ou organisez une partie de LaserMaxx entre amis ou collègues ! Envie de vous défouler ? Testez le padel, ce sport de raquette dynamique, convivial et facile d'accès ! Pour passer un moment plus posé, direction le bowling : pour s'amuser entre amis ou en famille, avec un brin de compétition amicale.

Attelage à chien, Brion et Guesnes

À Brion, plongez dans l'univers fascinant des chiens nordiques, de l'attelage à chiens et des trappeurs. Profitez d'une demi-journée ou d'une journée pour partir en balade avec ces chiens remarquables, que ce soit en cani-randonnée, en VTT attelé, ou même pour découvrir les activités des trappeurs. Une aventure unique vous attend !

VéloRail, Chauvigny

Le VéloRail offre une expérience ludique et magique à bord d'étonnants engins, pour une balade de 17 km. Tout au long du parcours, vous profiterez d'une vue panoramique exceptionnelle sur la cité médiévale de Chauvigny.

CONTACTEZ-NOUS
+33 (0)5 49 37 48 58 groupes@tourisme-vienne.com

Activités parcours dans les branches, tyrolienne, escalade...

Dans la Vienne, de nombreux sites offrent des parcours aventure dans les arbres, vous invitant à passer d'un arbre à l'autre à travers divers ateliers : ponts de singe, tyroliennes, lianes de Bornéo, sauts de Tarzan, filets de pirates et ponts indiens. Une expérience ludique et sportive à découvrir !

Activités nautiques : Canoë-kayak, paddle...

Descente en rivière : en canoë, paddle ou rafting, goûtez au plaisir de la navigation et découvrez les magnifiques paysages des vallées de la Vienne.

Condition de vente groupes

Art.1er - PREAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne, ci-après dénommée ADT, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme, et ses clients. Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 15 février 2021. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par l'ADT. Le client reconnait avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'ADT et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme et les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.
L'ADT se réserve le droit de ne pas répondre à une demande de devis d'un client dès lors que celle-ci ne comporte pas au moins 2 prestations dans la Vienne.

Art.2 - DEFINITIONS

Vendeur : désigne l'ADT, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme , et qui propose à la vente des prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.
Client : désigne la personne qui achète ou réserve une prestation touristique, étant entendu que le client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la prestation touristique, selon que le client souhaite bénéficier personnellement de la prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.
Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la prestation touristique achetée par le client auprès du vendeur.
Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.
Prestataire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la prestation touristique vendue par le vendeur au client.
Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le vendeur, d'une part, et par le client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une prestation touristique. Le contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au vendeur et des conditions de réservation propres à la prestation touristique sélectionnée par le client.
Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.
Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.
Activité de pleine nature : désigne une prestation touristique ou une prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.
Partie : désigne le vendeur ou le client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le vendeur et le client.

Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 - PORTEE

Les informations descriptives relatives à la prestation touristique proposée par l'ADT et figurant sur le document remis au client par l'ADT constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent l'ADT.

3.2 - MODIFICATIONS

L'ADT se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au client par écrit et avant la conclusion du contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la prestation touristique, affiché sur la brochure ou sur le document d'information préalable et remis par l'ADT au client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le client.
Il correspond au prix de la prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).
Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par l'ADT lors de la réservation.
Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le document d'information préalable remis au client.

3.4 - TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, l'ADT peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du client. Lorsqu'elle est collectée par l'ADT, le détail de cette taxe est mentionné sur le document d'information préalable remis au client.

3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par l'ADT. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du canal de distribution de l'ADT.

3.6 - PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au client avant la formation définitive du contrat.

Art.4 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.
Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au client de contacter l'ADT sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le client doit informer l'ADT le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il lui a fournies.

Art.5 - REVISION DU PRIX

Le prix de la prestation touristique ne pourra être modifié par l'ADT après la formation du contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.
En aucun cas, le client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, l'ADT est responsable de plein droit à l'égard du client ou du bénéficiaire de la prestation touristique de l'exécution des services prévus par le contrat. Toutefois l'ADT peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au client ou au bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité de l'ADT est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le client ne saurait excéder trois fois le prix total de la prestation touristique.

Art.7 - PROCESSUS DE RESERVATION

L'ADT adresse au client un projet de contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.
La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par l'ADT et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du contrat signé par le client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/CGV-2024-bis.pdf) et disponibles sur simple demande auprès de l'ADT) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au contrat ainsi qu'il est dit à l'article 9 ci-après. Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone à l'ADT, soit dans un point de réservation physique de l'ADT. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du contrat.

Art.8 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une prestation touristique proposée par l'ADT.

Art.9 - PAIEMENT

En cas de réservation à plus de 30 jours du début de la prestation touristique, la réservation devient ferme et définitive et le contrat formé lorsqu'un acompte représentant 25% du prix total de la prestation touristique est perçu par l'ADT. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique.
En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.
Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 15 ci-après.
Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.10 - BON D'ECHANGE

Dès réception du paiement intégral, l'ADT adresse au client un/des bon(s) d'échange(s) présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la prestation touristique. La remise de ce(s) bon(s) d'échange(s) au(x) prestataire(s) par le client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.11 - ARRIVEE

Le client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le(s) bon(s) d'échange(s). En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire touristique dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange(s). Le prix des prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.12 - DUREE

Le client signataire du contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le contrat.

Art.13 - MODIFICATION DU FAIT DU DE L'ADT

L'ADT a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du contrat après la formation du contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.
En cas de modification unilatérale par l'ADT d'une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par l'ADT, soit de résoudre sans frais le contrat. En cas de résolution du contrat, le client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.14 - ANNULATION DU FAIT DE L'ADT

L'ADT a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si l'ADT est empêché de fournir la prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.
Dans tous les autres cas, l'ADT qui annule unilatéralement une prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 15 ci-après.

Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du client de la prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit à l'ADT. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.
Toute demande de modification non expressément acceptée par l'ADT et qui ne donne pas lieu à un avenant au contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès de l'ADT dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

- Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 15 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/non présentation	100%

- Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	0%
De 30 à 15 jours	25%
De 14 à 8 jours	50%
De 7 à 3 jours	75%
Moins de 3 jours/non présentation	100%

Les frais de résolution sont payés par le client à l'ADT et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le client au titre de la réservation.
Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat et est disponible via https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-ipid.pdf ou https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-ipid.pdf. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du client, les frais monétiques liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.
Toute demande de modification du dossier, du fait du client, qu'elle concerne la date, la durée du séjour, l'hébergement, les repas ou tout autre motif pourra faire l'objet de frais.
Modification

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 15 jours	25€
De 14 à 4 jours	60€
De 3 jours à J	120€

Les frais de modification sont payés par le client à l'ADT. Si le client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de modifications ne sont pas pris en charge par l'assureur.

Art.16 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la prestation touristique par le client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part de l'ADT. Toutefois, le client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.17 - CESSION DE CONTRAT

Le client peut céder le contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la prestation touristique. Dans ce cas, le client est tenu d'informer l'ADT de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la prestation touristique. L'ADT communique alors sans délai au client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le prestataire et le coût de traitement du dossier de cession par l'ADT. En cas de cession, le client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis de l'ADT du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.18 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

18.1 - CAPACITE

Le contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au contrat, le prestataire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du client. Dans ce cas, le prix de la prestation touristique restera acquis à l'ADT.

18.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au prestataire ou à son représentant au début de la prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le prestataire au client dans un délai n'excédant pas une semaine.
Le client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

18.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au prestataire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

18.4 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.19 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

L'ADT se réserve le droit d'annuler une activité prévue au contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant.
Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, l'ADT peut également, avec l'accord du client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 13 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le client ne peut prétendre à aucun remboursement.
Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le client ne saurait prétendre à une aucune indemnité d'aucune sorte.
Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. L'ADT se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.
Certaines prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 20 - ANIMAUX

Le contrat ou le bon d'échange précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le client, le prestataire peut refuser de fournir la prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 21 - ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. L'ADT met à la disposition du client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au client en même temps que le document d'information préalable et est disponible via https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5941-ipid.pdf ou https://www.tourisme-vienne.com/wp-content/uploads/2021/11/vienne-5942-ipid.pdf. L'ADT est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 22 - RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée par écrit à l'ADT sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance de l'ADT dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.23 - MEDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté l'ADT et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.24 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les parties que les données conservées dans le système d'information de l'ADT et/ou de ses prestataires concernant les éléments de la prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 25 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.
Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, l'ADT met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.
Conformément à l'article 12 du RGPD, l'ADT a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé « Politique de confidentialité », accessible à l'adresse suivante : https://www.tourisme-vienne.com/fr/page/177/charte-de-confidentialite et sur demande auprès de l'ADT.
Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 26 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur la brochure de l'ADT, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 27 - DROIT APPLICABLE

Tout contrat conclu entre l'ADT et le client est soumis au droit français.

IDENTITE DE L'ADT – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIERE
Raison sociale : Agence départementale du tourisme de la Vienne
Forme juridique : Association Loi 1901
N° SIRET : 78155436500044
Code APE : 8413Z
N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM086100005
Adresse : 33 place Charles de Gaulle CS 20287 86007 POITIERS CEDEX
Téléphone : + 33 (0)5 49 37 48 58
Assurance RCP :
L'ADT a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 118786417 auprès de MMA Cabinet Fougeray Associés, 18 rue Saint Pierre 49307 Cholet afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que l'ADT peut encourir.

Garantie financière :
L'ADT justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage…) en cas de défaillance financière de l'ADT.

Assurance Assistance
Mutuaide Assistance - Mimat
Contrats n° 5941 et 5942
Service Assistance : Mutuaide Assistance

126 rue de la Piazza 93196 NOISY LE GRAND CEDEX
Téléphone : 01 55 98 51 22
medical@mutuaide.fr
Service Assurance : Mimat
15 rue des Halles 75001 PARIS
tourisme-vienne.remboursement.mimat.fr
contact@mimat.fr
www.mimat.fr

L'Agence Départementale du Tourisme de la Vienne

Votre partenaire unique pour l'ensemble de vos projets

+ 33 (0)5 49 37 48 58

groupes@tourisme-vienne.com

groupes.tourisme-vienne.com

Crédits photos : ©Agence Zebrelle ©Game Parc ©Agence Zebrelle Bastien Sauve ©Futuroscope ©Cardinaud ©ADT86 ©Agence Zebrelle Tom Lambert ©Agence Zebrelle Thomas Jelinek ©Agence Zebrelle Marion Valière Louidyi ©Pomme Verte ©Ludovic Plault ©Nos Cœurs Voyageurs ©CRTNA ©LibeLab ©Moment Factory ©Momentum Production Mickael Planes ©Loic Lagarde ©Momentum Production Monique Tremblais ©Center Parcs ©Interactive ©S.Laval ©Alexia Jarry ©CAPC ©Filmetimages ©vos destinations nature Defiplanet ©CPA Lathus, © CPA Lathus, ©Edouard Salmon Sky Studio, ©château de la Mothe Chandeniers Clo-Clem, ©Loic lagarde, ©Marie Boutet OT de Grand Châtellerault, ©Inès interactive, ©Sebastien Laval, ©CRTNA ©Max/leszed.com